

# Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 27.11.2023

Révision: 27.11.2023

## 1 Identification

**Nom du produit:** BLEU WASTE  
**Code du produit:** FP1054  
**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisation recommandée:** Pas d'autres informations importantes disponibles. Applications de peinture et revêtement.  
**Utilisations déconseillées:** Tout ce qui diffère de l'utilisation recommandée.  
**Producteur/fournisseur:** PR Distribution  
 6500 rue Zéphirin Paquet  
 Québec, QC G2C 0M3  
 phone: 1800-463-5259  
 prdistribution.ca  
**Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTEL 1-800-255-3924

## 2 Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Aérosols inflammables - catégorie 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 Gaz sous pression - gaz liquéfié H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 Irritation oculaire - catégorie 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Pictogrammes de danger



GHS02 GHS04 GHS07

### Mention d'avertissement

### Mentions de danger

Danger  
 Aérosol extrêmement inflammable.  
 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 Tenir hors de portée des enfants.  
 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.  
 Se laver soigneusement après manipulation.  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
 Garder sous clef.  
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 3 Composition/information sur les ingrédients

### Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### Composants dangereux:

67-64-1	acétone	20,04% w/w
74-98-6	propane	15,81% w/w
106-97-8	butane	9,28% w/w
7727-43-7	sulfate de baryum, naturel	9,012% w/w
110-19-0	acétate d'isobutyle	7,35% w/w
2807-30-9	2-(propyloxy)éthanol	6,76% w/w
123-86-4	acétate de n-butyle	3,49% w/w
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,23% w/w
13463-67-7	dioxyde de titane	1,963% w/w
107-87-9	pentane-2-one	1,45% w/w

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 27.11.2023

Nom du produit: BLEU WASTE

(suite de la page 1)

## 4 Premiers soins

<b>Après inhalation:</b>	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
<b>Après contact avec la peau:</b>	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
<b>Après ingestion:</b>	Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Etourdissement
<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction:</b>	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
<b>Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:</b>	Eau
<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
<b>Équipement spécial de sécurité:</b>	Porter un appareil de protection respiratoire.

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Assurer une aération suffisante.

## 7 Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	N'employer que dans des secteurs bien aérés.
<b>Préventions des incendies et des explosions:</b>	Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
<b>Stockage:</b>	
<b>Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:</b>	Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.
<b>Indications concernant le stockage commun:</b>	Pas nécessaire.

## 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 67-64-1 acétone

EL (Canada)	Valeur momentanée: 500 ppm Valeur à long terme: 250 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 750 ppm Valeur à long terme: 500 ppm

#### 74-98-6 propane

EL (Canada)	Simple asphyxiant; EX
EV (Canada)	Valeur à long terme: 1,000 ppm revoked as of 01/01/18

#### 106-97-8 butane

EL (Canada)	Valeur momentanée: 1000 ppm EX
EV (Canada)	Valeur à long terme: 800 ppm revoked as of 01/01/18

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 27.11.2023

Révision: 27.11.2023

**Nom du produit: BLEU WASTE**

(suite de la page 2)

**7727-43-7 sulfate de baryum, naturel**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust

**110-19-0 acétate d'isobutyle**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 150 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 187 ppm Valeur à long terme: 150 ppm

**2807-30-9 2-(propyloxy)éthanol**

EV (Canada)	Valeur à long terme: 110 mg/m <sup>3</sup> , 25 ppm Skin
-------------	---

**123-86-4 acétate de n-butyle**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 950 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

EL (Canada)	Valeur momentanée: 75 ppm Valeur à long terme: 50 ppm
EV (Canada)	Valeur à long terme: 270 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm

**107-87-9 pentane-2-one**

EL (Canada)	Valeur momentanée: 250 ppm Valeur à long terme: 150 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 150 ppm

**Contrôles de l'exposition****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger ni boire.

**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**Protection des mains:**

Gants de protection  
Gants en néoprène  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

**9 Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect:</b>	Aérosol.
<b>Odeur:</b>	Aromatique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	-44 °C (-47,2 °F)
<b>Point Eclair:</b>	-19 °C (-2,2 °F)
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
<b>Inférieure:</b>	1,7 Vol %
<b>Supérieure:</b>	10,9 Vol %
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Not determined.
<b>Eau:</b>	0,0 %
<b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 27.11.2023

Révision: 27.11.2023

**Nom du produit: BLEU WASTE**

(suite de la page 3)

## 10 Stabilité et réactivité

<b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	Stable à température ambiante.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Données toxicologiques

### Toxicité aiguë

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 106-97-8 butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

##### 110-19-0 acétate d'isobutyle

Oral LD50 4.763 mg/kg (rbt)

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 14.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;21 mg/l (rat)

##### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8.500 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

##### 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 &gt;20.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;10.000 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;6,82 mg/l (rat)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.**Lésions oculaires graves/irritation****oculaire**

Effet d'irritation.

**Sensibilisation respiratoire ou****cutanée**

Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12 Données écologiques

<b>Toxicité aquatique:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est biodégradable après adaptation prolongée.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Indications générales:</b>	Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
<b>Autres effets néfastes</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Données sur l'élimination

<b>Recommandation:</b>	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
<b>Emballages non nettoyés:</b>	
<b>Recommandation:</b>	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>DOT</b>	N/A
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>TMD</b>	néant
<b>Marine Polluant:</b>	Non
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Gaz.
<b>Indice Kemler:</b>	-
<b>No EMS:</b>	F-D,S-U

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 27.11.2023

Révision: 27.11.2023

**Nom du produit:** BLEU WASTE**Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

(suite de la page 4)

**Segregation Code**

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

**Indications complémentaires de transport:****TMD**

Quantités limitées (LQ)

1L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

"Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

**15 Informations sur la réglementation****Prop 65 chemicals known to cause birth defects or reproductive harm:**

108-10-1 | 4-méthyl-2-pentanone

**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT:**All hazardous ingredients for this product appear on the Canadian Domestic Substances List.  
Tous les ingrédients figurent sur la liste Canadienne Substances des Domestiques.**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées****- ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

**Quantité seuil (tonnes) pour****l'application des exigences relatives****au seuil bas**

150 t

**Quantité seuil (tonnes) pour****l'application des exigences relatives****au seuil haut**

500 t

**16 Autres informations****Contact:**

Regulatory Affairs

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)  
 ISO: International Organisation for Standardisation  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent